



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA ComUE AQUITAINE DU 30 NOVEMBRE 2016

Il s'agit d'un conseil d'administration essentiellement budgétaire :

1/ Budget Rectificatif n°2 (BR n°2) de 2016

Son objectif : corriger les recettes et réajuster les dépenses par rapport au budget initial 2016.

C'est un outil qui permet d'avoir une vision globale du budget. La trésorerie doit en ressortir équilibrés, aussi :

Les recettes étaient évaluées à 1 264 178,45 € dans le budget initial.

- Les dépenses sont globalement en baisse par rapport au budget initial :
 - o Fonctionnement : baisse de 29 %
 - o Investissement : baisse de 45 %
 - o Personnel : baisse de 18 %
- Les recettes baissent de 16.68 %

Le BR n° 2 est donc excédentaire (à hauteur de 270 027 €)

Des crédits de recettes sont reprogrammés sur 2017 et retirés du BR n°2 compte tenu des précisions qui ont été apportées depuis l'élaboration du budget 2016 (automne 2015). Cela permet ainsi d'élaborer un budget 2017 plus précis. Ces actions sont permises par la GBCP et autorisées par le ministère compte tenu des dépenses prévues en 2016 et qui seront exécutées en 2017 notamment pour des projets pluriannuels.

2/ Budget initial 2017

La ComUE Aquitaine est une communauté de missions et non de gestion, elle doit donc continuer à accroître des projets. Cela s'inscrit dans la continuité du BR n°2 de 2016.

On parle désormais de responsabilités budgétaires (et plus de centres budgétaires) qui pour la ComUE Aquitaine sont réparties en 6 pôles :

- Pôle Ressources
- Pôle Etudes
- Entrepreneuriat Campus Aquitaine
- Mission numérique
- Mission transfrontalier
- Aquimob

- Recettes :

Le budget en recettes augmente de 5.59 % par rapport au BR n°2 de 2016, en revanche nous aurons un solde budgétaire négatif lié au préfinancement du dispositif Aquimob mais qui sera reversé en 2018.

- Dépenses :

Sur 3 domaines :

- Personnel : 6,5 ETPT + vacations qui correspondent aux emplois sur ressources propres de la ComUE et 15,8 ETPT d'emploi d'Etat (les emplois de la ComUE bénéficient d'un plafonnement d'emplois de 22,5 ETPT)
- Investissement : concerne les ressources et le numérique
- Fonctionnement

Une insuffisance modérée d'autofinancement de 7 283,69 € est signalé ainsi qu'un prélèvement modéré également sur le Fond de roulement de 26 783 €.

Nous n'avons pas non plus de visibilité sur les postes « Fioraso » appelés désormais postes de site pour 2017 mais ils sont englobés dans la partie des emplois d'Etat. La répartition de ces emplois n'est pas faite mais devrait se faire rapidement, néanmoins pas de titularisation des postes prévus car cela dépend des missions qui ne sont pas forcément pérennes. Tous les membres de la ComUE souhaitent que des postes pérennes soient déterminés afin d'assurer sereinement la continuité de service et de stabiliser des postes d'agents dans un proche avenir.

3/ Enveloppe de frais de représentation de la ComUE Aquitaine

En prévision d'accueil des partenaires ou délégations ou des départs en retraite ou encore de décès, une enveloppe est nécessaire. Les frais seraient plafonnés à 1 000 € / an avec un maximum de 100 € par unité.

4/ Projet PEPITE

Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat

Ce dispositif ECA (Entrepreneuriat Campus Aquitaine) a été labellisé PEPITE en mars 2014 par le ministère de l'EN et ESR. Il a pour objectif 4 missions :

- Information
- Sensibilisation
- Formation
- (Pré-)Accompagnement (au sein des espaces de co-working et incubateurs)

L'idée est de former des étudiants et les encourager à entreprendre. Une formation diplômante est proposée : un DU (D2E : Diplôme d'Université Etudiant-Entrepreneur)



Quelques chiffres sur 2014 – 2016 :

- Information : environ 11 000 étudiants
- Sensibilisation : environ 7 000 étudiants
- Formation : 200 étudiants + 138 étudiants entrepreneurs
- (Pré-)accompagnement : 228 étudiants

Il y a eu ensuite 68 créations d'activités.

5/ informations institutionnelles

- Le Contrat de site Aquitain a été signé le 23 septembre 2016
- Elargissement de la ComUE à la Nouvelle Aquitaine :
 - L'Université de La Rochelle souhaite quitter la ComUE à laquelle elle est rattachée et rejoindre la nôtre.
 - Nous avons également la demande du CNAM Nouvelle Aquitaine pour intégrer notre ComUE Aquitaine ainsi que celles de Kedge, de l'INRA, du CEMAGREF, des Beaux Arts de Bordeaux et ceux de Pau...

David ARCELIN
Membre du conseil d'administration
ComUE Aquitaine pour l'UNSA